



Panorama 2020

Fondation A Capella
Rapport annuel

MAINTENIR LE CAP ● MALGRÉ LA CRISE

Avec l'éclatement de la pandémie de COVID-19, l'année 2020 a bousculé les habitudes et les certitudes de chacun d'entre nous. Elle a mis à mal bon nombre de secteurs et chamboulé le monde du travail. A Capella n'a pas échappé à la crise : suite au confinement décrété par les autorités, nous avons dû interrompre sur le champ les activités de codage-interprétation en langue parlée complétée (LPC). Dans ces circonstances, comment accompagner nos bénéficiaires et nos collaboratrices ? Et comment faire face aux incidences financières de cette interruption ?

Passé le choc de l'annonce, A Capella a vite remis le pied à l'étrier en créant une cellule COVID. Son but : trouver des solutions pour aider les bénéficiaires pendant le confinement et surtout leur assurer, ainsi qu'aux codeuses-interprètes en LPC, des conditions acceptables lors de la reprise. Au-delà de nos propres besoins, cette cellule a rendu service à de nombreuses institutions dans toute la Suisse, notamment en leur livrant des masques transparents qu'elle a su se procurer rapidement (voir pp. 10-11).

Nous n'avons pas peur de le dire, nous sommes fiers de notre réactivité. Et surtout fiers des collaboratrices de la fondation, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable ; nous leur en sommes reconnaissants. Nous tenons à féliciter en particulier les codeuses-interprètes en LPC qui, à l'issue du confinement, ont repris leurs interventions dans les classes dans des conditions difficiles. Et que dire de nos bénéficiaires sourds et malentendants, que les masques opaques ont rendus « aveugles » au décodage labial ? Malgré l'angoisse d'une telle situation, ils ont su s'adapter et même se dépasser. Un seul mot résume notre admiration : BRAVO !

Sur le plan financier, le coup a été rude, mais notre fondation l'a absorbé, grâce aux personnes et aux organismes qui la soutiennent. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés ! Notre gratitude va à tous nos donateurs et partenaires, et plus spécialement à la Loterie Romande, qui a soutenu les actions de notre cellule COVID, ainsi qu'aux autorités, qui nous ont accordé des indemnités au titre de la réduction de l'horaire de travail (RHT).

Malgré la tourmente, nous avons donc pu maintenir notre cap et assurer la pérennité d'A Capella. Mais aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien pour continuer à accomplir notre mission. Pour le bien des enfants et des jeunes vivant avec une déficience auditive.

Yves Pillonel, président
Jean-Luc Nicoulin, directeur

LA LPC, C'EST QUOI ?

La langue parlée complétée (LPC) est une technique visuelle qui utilise un codage avec les mains et les doigts pour compléter la lecture labiale et rendre les sons visibles. La communication orale entre entendants et personnes sourdes ou malentendantes s'en trouve ainsi facilitée. Avec la LPC, chacun fait donc un pas en direction de l'autre.

8 CLÉS DES DOIGTS POUR CODER LES SONS CONSONNES



m / t / f



b / n / ue



g



r / s



k / v / z



l / ch / gn / oue

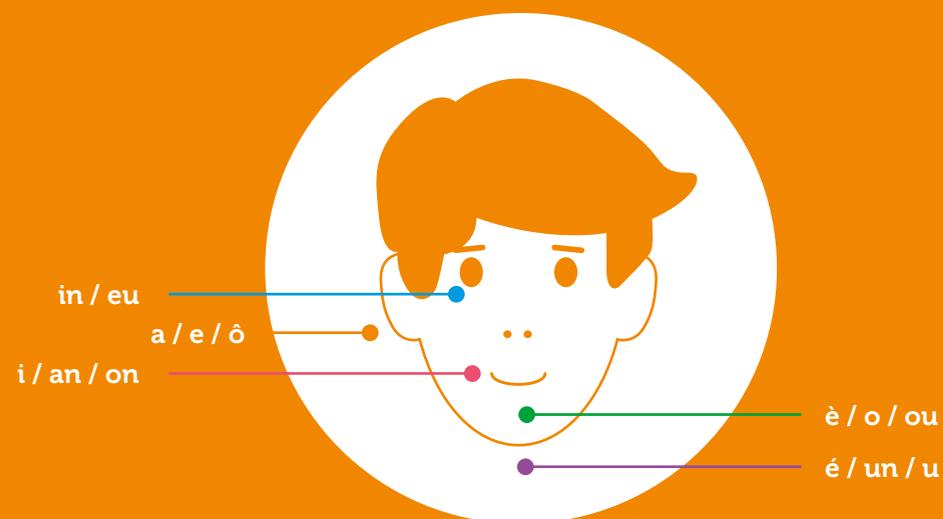


ill / ng



p / d / j

5 POSITIONS DES MAINS POUR CODER LES SONS VOYELLES



QU'EST-CE QU'UN CODEUR-INTERPRÈTE EN LPC ?

Les codeurs-interprètes (CI) en LPC sont des professionnels spécialisés dans la surdité et la LPC. Ils sont formés pour accompagner – au moyen de la LPC – les personnes vivant avec une déficience auditive dans des situations diverses de communication orale. Ils interviennent majoritairement en classe durant la formation obligatoire et post-obligatoire des enfants ou des jeunes présentant une surdité ou une malentendance, mais également lors de stages, de cours de formation continue ou de divers événements sociaux, ainsi que dans le cadre de l'activité professionnelle.

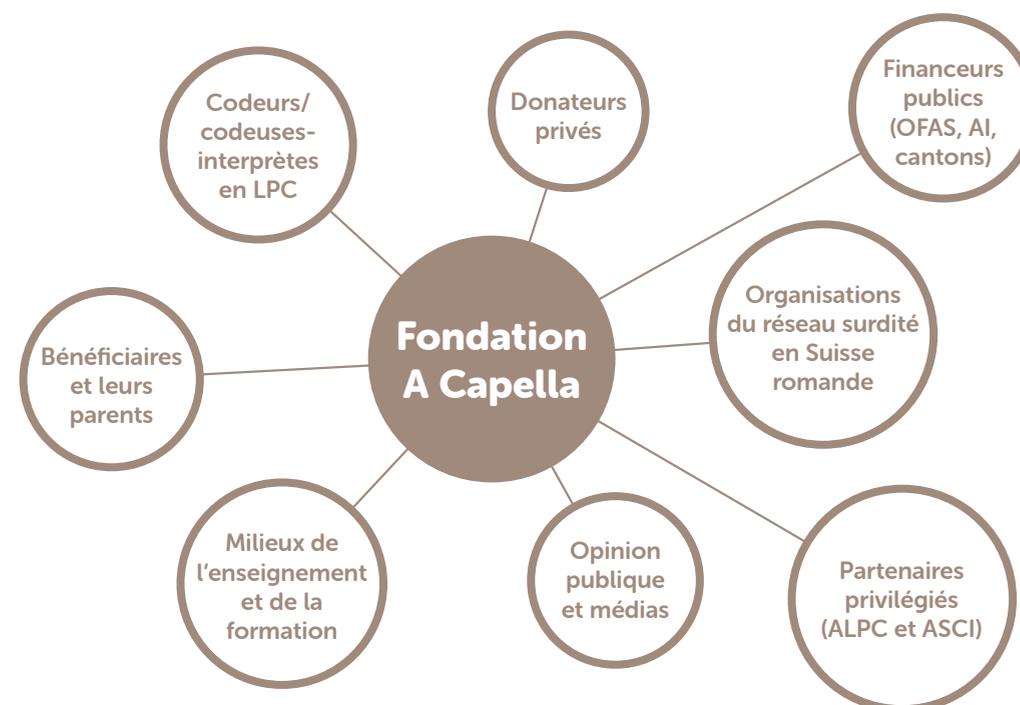
POUR EN SAVOIR PLUS
www.a-capella.ch > LPC



● PORTRAIT

La Fondation A Capella a vu le jour en 2000, à l'initiative de parents d'enfants vivant avec une déficience auditive (surdité ou malentendance). Elle est active dans toute la Suisse romande ainsi que dans la partie francophone du canton de Berne. Plus des **trois quarts de ses bénéficiaires sont des enfants et des jeunes en formation**, présentant tous une surdité ou une malentendance. Les **95% de ses prestations** leur sont dédiées. Fondation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, A Capella est neutre sur les plans politique et religieux.

Notre écosystème

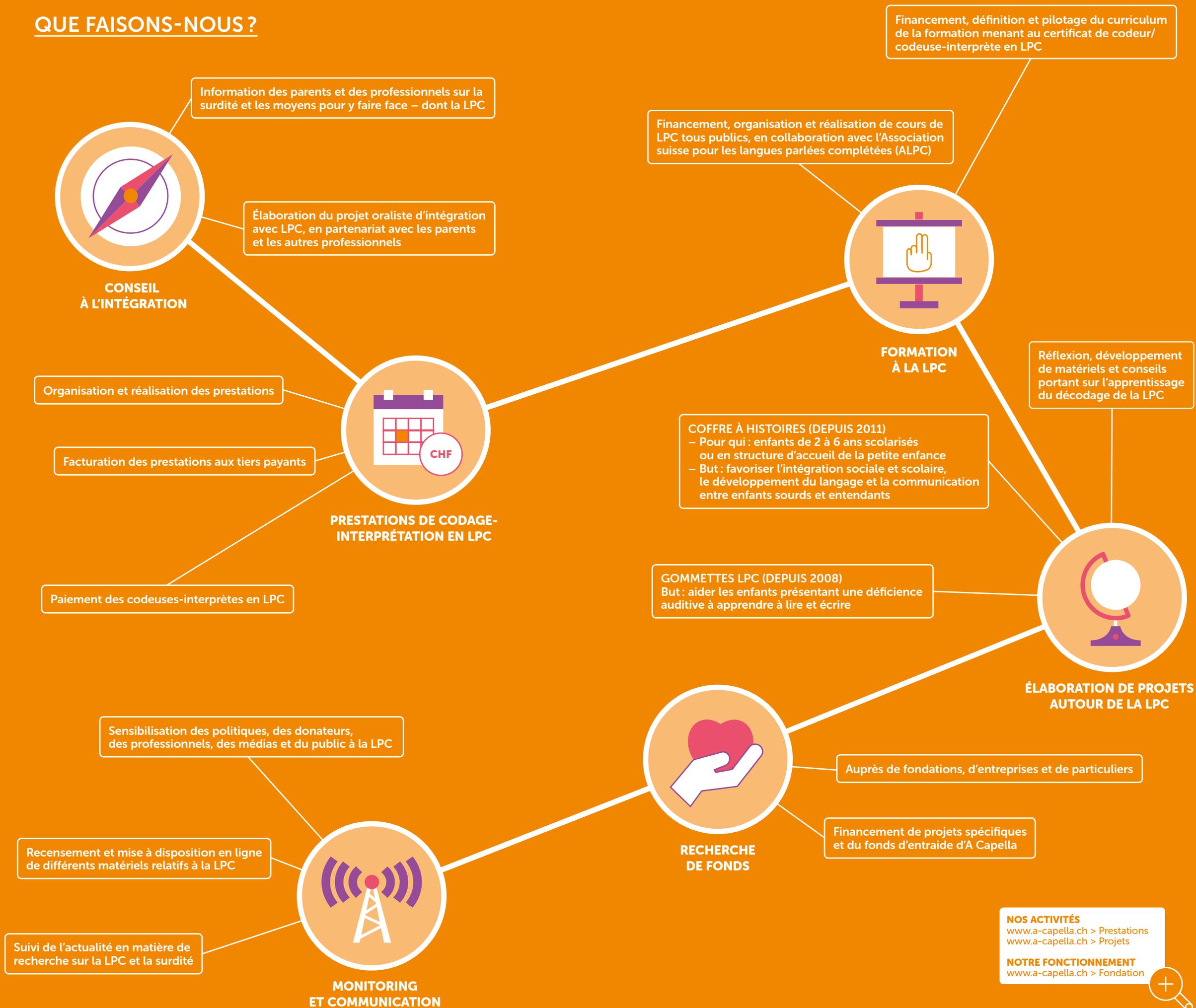


A quoi servons-nous ?

A Capella finance tous types d'actions et de projets visant à :

- promouvoir et concrétiser, à l'aide de la langue parlée complétée (LPC), l'éducation oraliste des enfants et des jeunes présentant une surdité ou une malentendance ;
- favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes vivant avec une déficience auditive, en privilégiant la communication orale avec les entendants et en encourageant l'appropriation de la langue orale et écrite au moyen de la LPC.

QUE FAISONS-NOUS ?



NOS ACTIVITÉS
www.a-capella.ch > Prestations
www.a-capella.ch > Projets

NOTRE FONCTIONNEMENT
www.a-capella.ch > Fondation

Comment nos activités sont-elles financées?

Nos activités se divisent en deux catégories : les prestations de codage-interprétation en LPC et les autres activités, qui comprennent notamment des cours et projets spécifiques.

Prestations de codage-interprétation en LPC

Les prestations de codage-interprétation en LPC réalisées auprès des bénéficiaires et les charges indirectes liées (services, projets et administration) représentent 93 % des dépenses de la fondation. Elles sont prises en charge par les cantons dans le cadre de la scolarité obligatoire, et aussi parfois avant, pour les enfants non encore scolarisés. Après l'école obligatoire, les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI) prennent le relais, que ce soit pour la formation (apprentissage, gymnase, hautes écoles, formation continue) ou l'accompagnement sur le lieu de travail.

Des tiers privés, associatifs ou institutionnels paient directement les prestations qu'ils demandent : présence d'une codeuse-interprète en LPC à un congrès, à une cérémonie de mariage ou à une audience de tribunal – pour ne citer que quelques cas.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) – via l'article 74 de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) – et des fonds privés financent les prestations qui ne relèvent pas des prises en charge décrites ci-dessus, par exemple pour un cours en vue de l'obtention du permis de conduire ou pour des besoins supplémentaires durant la formation.

Autres activités

Les autres activités de la fondation (recherche de fonds, cours de LPC et quelques projets), y compris les charges indirectes qui leur sont liées, sont financées par des fonds privés (dons de fondations, d'entreprises et de particuliers), l'OFAS au titre de l'article 74 LAI et divers produits. Ces activités constituent moins de 7% de l'ensemble des coûts de la fondation.

La répartition de nos financements est présentée en page 16.



FAITS ● MARQUANTS

Parler de fait marquant au singulier serait plus juste, tant la pandémie de Covid-19 a influencé les activités d'A Capella en 2020. À peine le semi-confinement annoncé, la fondation s'est mise à pied d'œuvre pour faire face à la crise et remplir malgré tout sa mission envers ses bénéficiaires, constitués en grande majorité d'enfants et de jeunes en formation. Bref retour sur le déroulé des événements.

Vendredi 13 mars 2020

Le Conseil fédéral annonce la fermeture des lieux de formation pour le 16 mars. A Capella doit arrêter brutalement ses prestations auprès de ses bénéficiaires. La fondation dépose une demande afin d'obtenir des indemnités au titre de la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les codeuses-interprètes en LPC. Celle-ci est rapidement acceptée par les autorités.

Lundi 16 mars 2020

Le semi-confinement est décrété dans tout le pays. A Capella crée une cellule COVID dans le but d'offrir du soutien à ses collaboratrices et bénéficiaires, de mettre en œuvre la sécurité nécessaire en vue de la reprise et de garantir ainsi la pérennité de la fondation. La gestion de cette cellule est confiée à Pierre Lutz, ingénieur et infatigable défenseur des intérêts des personnes sourdes et malentendantes.

De mars à juin 2020

A Capella négocie avec les organismes qui la financent pour pouvoir réaliser des prestations en télétravail auprès de certains bénéficiaires. Grâce aux trésors d'inventivité déployés par les collaboratrices de la fondation, les prestations autorisées sont mises en œuvre.

Dès le 11 mai 2020

Les cours reprennent progressivement pour les élèves scolarisés, et dès juin pour ceux en formation post-obligatoire.

Juillet 2020

A Capella invite l'Office fédéral de la santé public (OFSP), le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) et trois grandes organisations suisses actives dans le domaine de la déficience auditive (Fédération suisse des institutions pour sourds et malentendants Sonos, Association suisse de parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA) et organisation d'entraide pro audito schweiz) à constituer un panel fédéral visant à faire valoir les besoins des personnes avec une déficience auditive, prératées par le port obligatoire du masque opaque. Cette plateforme encore active a notamment permis d'améliorer les conditions de vie de ces personnes durant la pandémie ainsi que d'initier et financer la production d'un masque transparent « made in Switzerland ».

Automne 2020

La cellule COVID évalue plusieurs types de masques transparents et gère l'approvisionnement de cette « denrée rare ». Un modèle coréen, le Smile Protector, est le plus utilisé et obtient l'homologation de masque communautaire. À fin novembre, A Capella est en mesure de distribuer 600 masques de ce type à ses collaboratrices et bénéficiaires. Première en Suisse à disposer de masques transparents réutilisables en suffisance, A Capella fournira également près de 7000 pièces à des tiers durant le deuxième semestre 2020.

Tout au long de l'année depuis mars 2020

A Capella n'a de cesse de rechercher, tester, parfois produire, se procurer et installer du matériel de protection tel que gels et lotions hydro-alcooliques, visières, voiles transparents sur enrouleur (roll-up) et... masques transparents, bien sûr ! Sur le plan des ressources humaines, A Capella et sa cellule COVID informent constamment les collaboratrices de l'évolution de la situation et des mesures de protection à mettre en place. Avec Sonos, l'ASPEDA, pro audito schweiz et la société Flawa Consumer, A Capella est une des chevilles ouvrières du projet qui aboutira, en mai 2021, à la commercialisation du masque médical transparent MaXsmile, produit en Suisse.

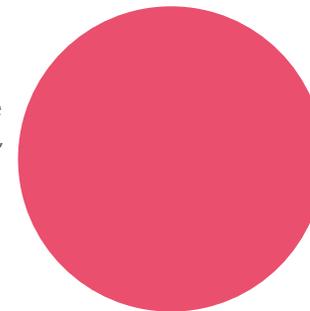
Du positif en dépit de tout

La pandémie a aussi eu des effets collatéraux positifs pour A Capella : la découverte des séances en visioconférence ! Pour une organisation aussi décentralisée que celle de la fondation, qui ne dispose pas de bureaux et où chacun travaille à domicile afin d'être au plus près des bénéficiaires, la visioconférence représente un moyen de se réunir facilement et en évitant des frais de déplacement. Autre aspect favorable : avec la problématique liée aux masques opaques, les personnes vivant avec une déficience auditive ont reçu davantage d'attention de la part des médias. A Capella aussi a bénéficié de ce regain d'intérêt médiatique. Un coup de projecteur bienvenu pour sensibiliser l'opinion publique et les politiques !

Et malgré le COVID...

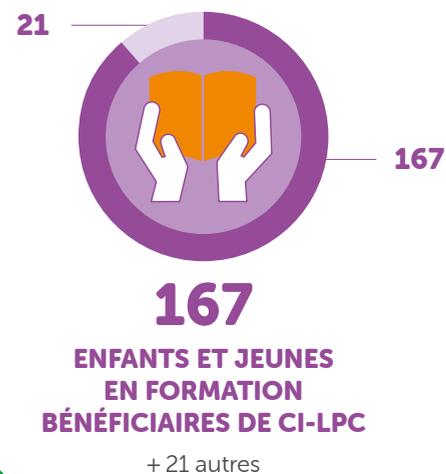
A Capella a poursuivi ses activités et projets en cours. Trois faits majeurs ont ponctué l'année :

- La démission de Doris Agazzi, première secrétaire générale d'A Capella puis grande architecte de la Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC (CFCI). La fondation la remercie pour son précieux travail et son engagement.
- Le lancement formel de la 8^e édition de la formation de codeur/codeuse-interprète en LPC. Les 21 candidates et candidats retenus sur dossier commenceront leur formation en avril 2021.
- La poursuite des projets Coffre à histoires et gommettes LPC, qui ont rencontré une fois de plus un vif succès, même durant cette année de pandémie.

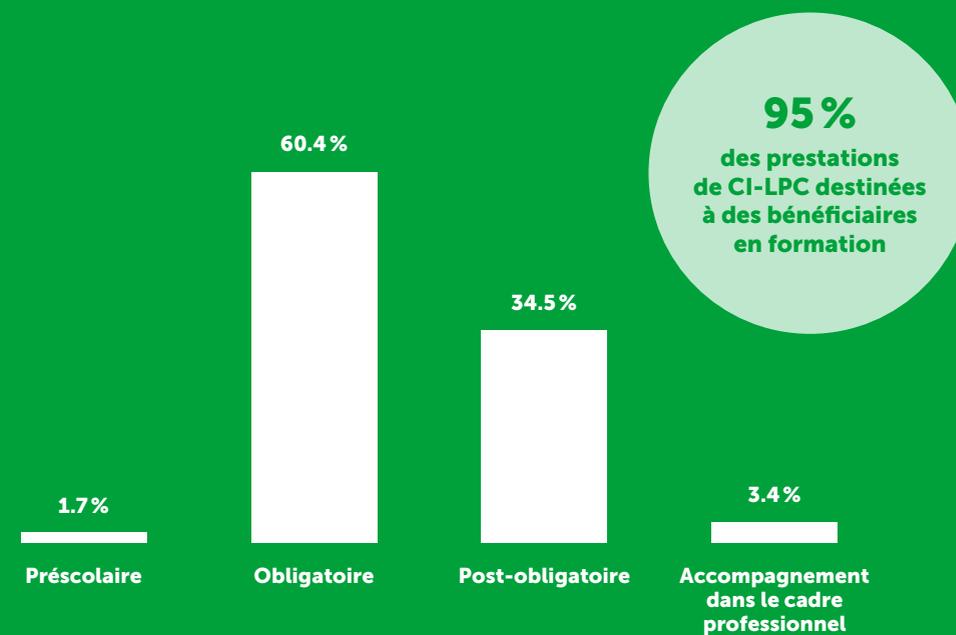


● QUELQUES CHIFFRES

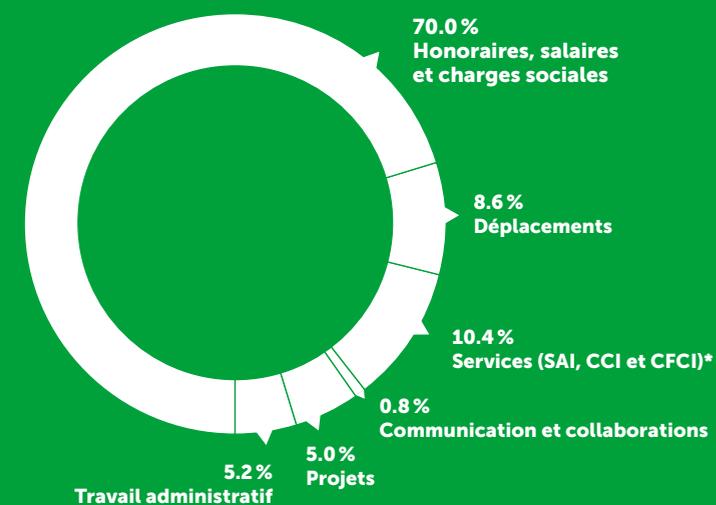
La pandémie de COVID-19 qui a marqué l'année 2020 a eu un lourd impact sur les activités d'A Capella, comme sur celles de tant d'autres. Ainsi, le nombre de périodes de codage-interprétation en LPC (CI-LPC) délivrées a subi une baisse estimée entre 20 % et 25 % sur l'année. Le nombre de bénéficiaires a toutefois augmenté de 10 %, ce qui réjouit la fondation. Près de 90 % des personnes ayant recours aux prestations de CI-LPC sont en âge préscolaire ou se trouvent à l'école obligatoire ou en formation. Petit tour d'horizon en chiffres.



COMMENT SE RÉPARTISSENT LES PRESTATIONS DE CI-LPC EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION?



DE QUOI SE COMPOSE LE COÛT D'UNE PÉRIODE DE CI-LPC?



* Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC



Comme elle s'étonnait, la grenouille à grande bouche
s'en alla voir l'oiseau bleu.

— Bonjour, je suis la grenouille à grande bouche
et je mange des mouches. Et toi, qu'est-ce que tu manges?

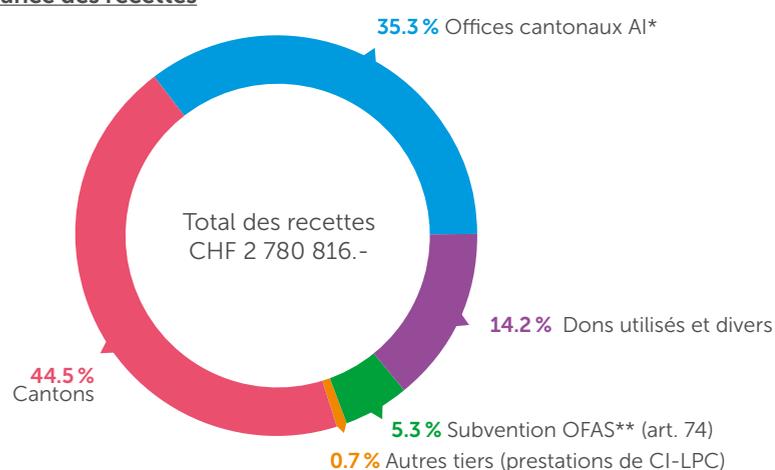
— Je mange des vers qui se tortillent et
des limaces qui baissent, répondit l'oiseau bleu
en faisant claquer son grand bec pointu.



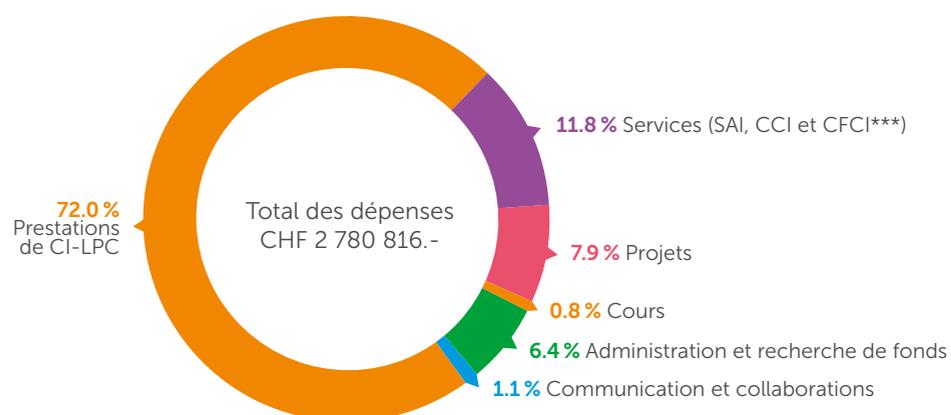
COMPTES 2020

En 2020 encore plus que les années précédentes, A Capella doit l'équilibre de ses comptes au soutien renouvelé de ses donateurs et des pouvoirs publics. La pandémie de COVID-19 a en effet pesé sur les recettes de la fondation, suite à la suppression de plus de 20 % de ses activités de codage-interprétation et des marges qui les accompagnent. Les indemnités perçues pour la réduction de l'horaire de travail (RHT) ont permis de continuer à payer un salaire aux codeuses-interprètes en LPC.

Provenance des recettes



Destination des dépenses



* Assurance-invalidité
** Office fédéral des assurances sociales
*** Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC

UN CHALEUREUX MERCÌ À TOUS ● NOS DONATEURS!

Sans les financements que nous accordent différents organismes publics et les dons reçus de la part de fondations, d'entreprises et de particuliers, nous ne pourrions mener à bien nos activités. Ces soutiens représentent aussi un merveilleux encouragement face aux efforts que réalisent nos bénéficiaires pour s'intégrer dans la société. Nous remercions donc chaleureusement tous les organismes et toutes les personnes qui rendent cela possible :

- Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langue parlée complétée (ASCI)
- Canton de Berne
- Canton de Vaud
- Canton du Valais
- Collège St-Michel, Fribourg
- Commune d'Anières
- Don dans le cadre du décès de Luc Nicoulin
- Dons dans le cadre du décès de Bernard Markwalder
- Etat de Fribourg
- Famille Margraf, La Chaux-de-Fonds
- Famille Pfirter, Saint-Prex
- Fondation Caecorum Canes
- Fondation Eugénie Baur-Duret
- Fondation Helga et Victor Bodifée
- Fondation Irma Wigert
- Fondation Marguerite
- Hornbacher Hans, legs
- Loterie Romande
- Lugassy Esther et Laurent, Genève
- MG Finance SA, pour un de leurs clients
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI)
- République et canton de Genève
- République et canton de Neuchâtel
- République et canton du Jura
- Urweider-Fantioti Gezica

...sans oublier les donateurs souhaitant rester anonymes.

Nous remercions également nos deux partenaires privilégiés que sont l'Association suisse pour les langues parlées complétées (ALPC) et l'Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langue parlée complétée (ASCI).

● CONTACTS

La Fondation A Capella a pour but de favoriser – à l'aide de la langue parlée complétée (LPC) – l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes vivant avec une déficience auditive. La LPC est une technique visuelle qui utilise un codage avec les mains et les doigts pour compléter la lecture labiale et ainsi faciliter la communication orale avec les personnes présentant une surdité ou une malentendance.

Fondation A Capella

Av. de Collonges 2 info@a-capella.ch
1004 Lausanne www.a-capella.ch
021 905 68 61

Directeur

Jean-Luc Nicoulin jl.nicoulin@a-capella.ch
076 616 72 58

Adresses de nos différents services :
www.a-capella.ch > Fondation

Portraits des membres du Conseil de fondation :
www.a-capella.ch > Fondation > Structure

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION? FAITES UN DON!

Vous pouvez spécifier à quel projet vous aimeriez que votre don soit affecté. Nous respecterons votre demande.

Crédit Suisse Lausanne
CCP : 80-500-4
IBAN : CH26 0483 5187 8434 4100 0

A Capella est une organisation reconnue d'utilité publique.
Vos dons sont donc déductibles fiscalement.

Editeur : Fondation A Capella
Concept et rédaction : relatif, Lausanne
Concept et graphisme : Oxyde, Lausanne
Photographies : Aline Fournier, Shayna Frada Pevzner



FONDATION A CAPELLA

Av. de Collonges 2
1004 Lausanne

www.a-capella.ch
info@a-capella.ch

021 905 68 61